

EXTRAIT DU MANUEL HSSE DE TUNISAVIA : FORMATION

1. Objectifs de la formation:

L'objectif de la formation de la compagnie est de produire un personnel convenablement formé en matière de HSSE, pour assurer une exploitation sûre des vols, garantir un niveau normalisé de sécurité et de sûreté dans les conditions normales d'exploitation et capable d'étendre rapidement les mesures prévues pour faire face à toutes les éventualités.

2. Procédure de la formation :

TUNISAVIA a prévu une procédure organisationnelle pour la gestion de la formation et de recyclage à savoir la procédure PR.DG.01

L'objet de cette procédure est de décrire les principes permettant de :

- Prévoir, programmer, organiser et mettre en place les actions de formation et de recyclage appropriées.
- Evaluer les besoins en formation et recyclage du personnel de TUNISAVIA.
- Enregistrer les résultats de ces actions

Cette procédure est applicable à toutes les actions de formation et de recyclage ,aussi bien internes qu'externes et à l'ensemble du personnel de TUNISAVIA .

Le responsable de la formation et les responsables des différents Départements et Services assurent l'application de cette procédure.

3 – Programme national à la formation à la sûreté de l'aviation civile

TUNISAVIA veille à ce que soient établis et mis en œuvre des modules de formation en sûreté de l'aviation civile et ce conformément au programme national de formation à la sûreté de l'aviation civile qui est approuvé en vertu de la décision N°493 en date du 25 septembre 2004 de Monsieur le Ministre du transport.

4. Compétence du personnel d'exploitation :

✓ Pilotes :

- Un programme de recyclage annuel (voir partie D du manuel d'exploitation) est établi par le chef pilote qui en assure le suivi.
- Chaque pilote subi trois contrôles de compétence par an (voir partie D du manuel d'exploitation) :
 - Un contrôle en ligne : Le pilote est contrôlé sur la gestion du vol (de la préparation avant le vol à la signature des documents après le vol) qui doit être conforme à la politique de la compagnie et en particulier aux procédures décrites dans le manuel d'exploitation.
 - Deux contrôles hors ligne : Le pilote est contrôlé sur toutes les manœuvres et procédures normales, occasionnelles et d'urgences.
- ✓ Mécaniciens : Un programme de recyclage annuel est établi par le chef de service technique qui en assure le suivi.
- ✓ Agents techniques d' exploitation (A.T.E.) : Chaque A.T.E. suit un stage de recyclage (une fois tous les deux ans) :
 - ❖ Au centre de formation de « TUNISAIR » : Pour la partie concernant l'exploitation des avions.
 - ❖ Aux locaux de « TUNISAVIA » : Pour la partie concernant l'hélicoptère.

5. Qualification l'équipe d'entretien

Le **MOE** indique toutes les procédures appropriées et requise par le PART 145 en matière de la formation pour le personnel d'entretien

6. Formation requise par le code de travail :

TUNISAVIA planifie et fait suivre par son personnel les formations portant les secourismes , l'utilisation des équipements et installations d'incendie ,les bonnes pratiques de manutention, etc....

7. Formation et sensibilisation au système HSSE :

Tout le personnel de TUNISAVIA est sensibilisé et formé aux principes du système de management de HSSE_.

Chacun en ce qui le concerne sera formé aux dispositions et procédures prévues par le manuel HSSE.

Les nouveaux recrues seront initiés à ce système HSSE , au même titre que les tâches fonctionnelles qu'ils assureraient.